

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JANVIER 2021

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 18/01/2021, se sont réunis en séance ordinaire exceptionnellement salle Sophie Tatischeff sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints
MM. PASQUET Pascal, PIOCHE Thierry, Mmes PUYBERTIER Géraldine, SIMON Nathalie, MM. BOURY Alexis, METIVIER Arnaud, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle, M. ALLORENT Patrick, Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD-LOUBOUTIN Maryline, M. DEVAUX Fabrice

Mme Nathalie SIMON est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2020. Il est adopté à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 18/01/2021 – VALIDATION DE DEVIS

La commission travaux s'est réunie le 18 janvier dernier et propose au Conseil municipal qui accepte de valider les devis suivants :

- Entreprise Génichon pour la rénovation de la toiture de l'école pour un montant de 29 146,55 € HT, désamiantage compris.
- Entreprise FMJ couverture pour des travaux de zinguerie à l'église pour un montant de 39 706,82 € HT.
- Entreprise LBCD pour rénover la toiture des toilettes du château pour un montant de 5 435,22 € HT.
- L'entreprise Olivier Services pour les terrassements de l'aire de jeux de La Perrette (comprenant les bacs à gravier pour les deux structures et le terrain de boules) pour un montant de 6 975,65 € HT.
- L'entreprise Pradat Christophe pour des travaux de busage à Montaregret pour un montant de 4 973 € HT.
- L'entreprise ATRS pour aménager la cour de l'atelier municipal avec de l'enrobé, un mur de soutènement et la clôture le long du gymnase pour un montant de 25 704,50 € HT.

- L'entreprise ASPI pour le contrat d'entretien annuel comprenant la taille en rideau de 8 platanes et l'abattage de 17 résineux morts sur pied, pour un montant de 11 536,20 € HT.

Le Conseil municipal valide également le programme voirie 2021 avec la réfection de la rue du Puit brûlé estimé à 17 689 € HT et 2 tonnes d'émulsion pour emplois partiels d'un montant estimé à 3 000 € HT.

Pour rappel, les travaux suivants sont engagés :

- Plafonds école (côté maternelle)
- Trottoirs rue de la Perrette et rue du Vatican
- Démolition Mille club et vestiaires (vacances de Pâques)
- Passage collège-gymnase
- Viabilisation rue Feusina

Les points suivants ont été abordés et seront examinés lors d'une prochaine commission travaux :

- Curage de la fosse au champ de Foire : il est nécessaire de se renseigner dans un premier temps auprès des services de la police de l'eau.
- Chemin communal du Cluseau : une visite sera organisée sur place.
- Terrains rue du Dos d'âne : voir pour démolir le bâtiment, créer un parking et envisager l'entretien des terrains.
- Projet parking stade chemin des Gardes

Monsieur le Maire évoque également l'idée d'acquérir une ou deux roulettes de Lignièrès pour le camping, vendues aux enchères par le département du Cher. Les membres du Conseil municipal sont partagés et demandent un chiffrage du projet.

III- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour :

- | | | |
|------|---|------------------------|
| - | Rénovation de la toiture de l'école : | |
| | Montant des travaux : | 33 747,89 € HT |
| | Subvention sollicitée au titre de la DETR : | 20 249,00 € |
| | Fonds propres : | 13 498,89 € HT |
|
 | | |
| - | Eclairage public : | |
| | Montant des travaux : | 178 215 € HT |
| | Subvention sollicitée au titre de la DETR : | 71 286 € |
| | Fonds propres : | 106 929 € HT |
|
 | | |
| - | Travaux de rénovation énergétique de la mairie et réhabilitation du local d'archivage : | |
| | Montant de maîtrise d'œuvre : | 33 300,00 € HT |
| | Montant des travaux : | 312 400,00 € HT |
| | Montant Total de l'opération : | 345 700,00 € HT |
| | Subvention sollicitée au titre de la DSIL : | 207 420,00 € |
| | Fonds propres : | 138 280 € HT |

IV- DEMANDES DE CREANCES ETEINTES – BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Suite à la validation d'une procédure de rétablissement personnel, l'extinction de la créance d'un administré a été prononcée. La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

L'irrecouvrabilité se traduit par l'inscription en dépense d'une somme égale au montant des créances concernées. Elle permet également de constater qu'il n'y aura pas, à priori, d'encaissement en trésorerie d'une recette déjà comptabilisée.

Mme la comptable des finances publiques propose au Conseil municipal qui accepte d'admettre en créances éteintes la liste arrêtée le 22/12/2020 pour les montants suivants : 370,36 € sur le budget principal et 747,30 € sur le budget assainissement.

V- QUESTIONS DIVERSES

1) Etat d'avancement des projets

- Parking avenue d'Auvergne : le dossier est en attente car l'architecte des bâtiments de France n'a pas donné son accord au projet.
- Construction de la station d'épuration : les travaux sont en cours.
- Maisons de l'OPHAC : la consultation pour la maîtrise d'œuvre est publiée.
- « Petites Cités de Caractère » : une délégation régionale de l'association visitera la commune le 5 février prochain. La rédaction du dossier de candidature est en cours.

2) Attribution de subvention

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 400 € à Bip TV.
Il est décidé de ne pas donner suite à la demande de Berry FM.

VI- INFORMATIONS DIVERSES

1) Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire indique que la commune a renoncé à son droit de préemption pour les parcelles AB339 et AB645, avenue d'Auvergne.

2) Compte rendu de la commission personnel

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de la commission du personnel qui s'est tenue le 25 janvier dernier. L'organigramme a été présenté ainsi que l'organisation du service technique.

3) Crise sanitaire : gestion de la cantine

Pour limiter les risques de contamination et assurer la pérennité de la scolarité en présentiel, en concertation avec M. le Principal du collège et les délégués des parents d'élèves, il a été décidé de faire déjeuner les enfants de l'école primaire dans deux espaces de restauration, afin de limiter le nombre de personnes par table. Cette nouvelle organisation permettra d'installer les enfants en quinconce et non en vis-à-vis.

Ainsi, les CE2/CM1/CM2 déjeuneront à compter du 1^{er} février 2021 à la salle Sophie Tatischeff où un repas chaud leur sera servi.

Parole aux adjoints :

Mme PILLOT-DUPUIS précise que les bons cadeaux destinés aux plus de 75 ans, en remplacement de la galette des aînés qui était organisée chaque année, ont été envoyés avec une note d'information sur la vaccination Covid et un coffret « parfum » aux résidents de l'EHPAD de Sainte-Sévère.

Un bon d'achat chez « Jours de Fleurs » a été remis aux lauréats du concours départemental des maisons fleuries.

Agenda :

27/01/2021-14H : atelier PLUi en visio

19/02/2021-20h : Conseil municipal

19/03/2021-20h : Conseil municipal

23/04/2021-20h : Conseil municipal

21/05/2021-20h : Conseil municipal

25/06/2021-20h : Conseil municipal

18/09/2021 : organisation d'un trail La Châtre/Sainte-Sévère

Fin de séance : 23h30

**Le Maire,
François DAUGERON**



[Handwritten signature]